

Convocation du 04 mai 2015

- Renouvellement bail ACCA (Association Chasse)
- Convention urbanisme Grand Dole
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2015

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUOT François, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, LABOUROT Céline, GAUTHIER Audrey, VIELLARD Benoit.

Excusée : Corinne FEVRE

RENOUVELLEMENT BAIL ACCA (Association chasse) :

Le Conseil Municipal,

- Décide de renouveler le bail de location du terrain communal, lieudit « Le Brochet » conclu avec l'ACCA de PARCEY, à destination de champ de tir, pour une durée de 9 ans à compter du 15 juin 2015, pour un loyer annuel de 0.15 €.

CONVENTION URBANISME GRAND DOLE :

Considérant la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes communes compétentes en matière d'urbanisme, dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus ;

Le Conseil Municipal décide,

- D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document se rattachant à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Considérant l'instauration de l'IEMP (indemnité d'exercice de mission des Préfecture) par délibérations du Conseil municipal en date du 29 janvier 2001 et du 10 janvier 2003 et suite à la délibération du 13 avril 2015, créant le poste de Rédacteur, décide d'instaurer l'IEMP pour les agents appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs, à compter du 1^{er} juin 2015.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention d'honoraires proposée par Maître Jean-Yves REMOND, avocat, dans le cadre d'une affaire entamée en 2013, déférent la commune auprès du Tribunal Administratif.
- ✓ Décide d'attribuer une subvention de 264 € à l'école de PARCEY, pour un séjour de 2 Jours de 24 élèves de CM à OUNANS.
- ✓ Accepte le devis de Style et Ambiance concept d'un montant de 75 €.

Informations :

- Suite à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 KVA (tarifs jaune) au 31 décembre 2015, la commune devra procéder à une consultation (de gré à gré), selon le code des marchés publics.

- Préalablement à la conclusion de la convention pour le recyclage des boues de la station d'épuration, une étude préalable doit être effectuée. Deux bureaux d'étude ont été consultés.
- Les panneaux de signalisation installés récemment « aux marronniers » ont été détériorés par un véhicule. La société GIROMEDIAS doit chiffrer le montant des dégâts prochainement.
- Une réunion d'information, concernant l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, aura lieu le 28 mai à CHAMPAGNOLE.
- Des bureaux d'étude vont être consultés pour la pré étude de faisabilité de la bretelle d'accès au rond-point.

M. le Maire donne le compte rendu de la réunion de sécurisation de la Plage.

Séance levée à 21 H 30.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE